

Le choix d'utiliser des piles rechargeables pour certaines applications contribue au Développement Durable.

Les membres du SPAP mettent tous sur le marché des piles et des piles rechargeables pour répondre aux demandes des utilisateurs.

Les piles rechargeables peuvent représenter le choix approprié dans certaines circonstances sans pour autant constituer la solution universelle.

Une pile est un générateur d'énergie électrique à usage unique et ne peut être rechargée, contrairement à un accumulateur (ou pile rechargeable) qui peut être rechargé de 500 à 1000 fois.

Dans certaines applications, les piles peuvent être remplacées par des piles rechargeables ayant le même format et les mêmes caractéristiques. Toutefois, les piles ont un voltage de 1,5 volt contre 1,2 volt pour les piles rechargeables qui se déchargent donc plus rapidement.

Les piles sont disponibles pour un usage immédiat après achat, alors que les piles rechargeables doivent être chargées avant une première utilisation. Toutefois, cette règle évolue puisque maintenant, sur de nouvelles technologies, des piles rechargeables sont chargées avant la vente et sont ainsi prêtes à l'emploi. On ne peut recharger une pile rechargeable qu'au moyen d'une source de courant électrique et d'un chargeur. Celui-ci doit être adapté au type de piles rechargeables utilisées.

Les piles rechargeables subissent une autodécharge, souvent après quelques semaines seulement, alors que les piles non rechargeables ont une durée de conservation de plusieurs années.

Il vaut donc mieux éviter d'employer des piles rechargeables dans les appareils demandant peu d'énergie ou utilisés de façon intermittente (horloges, réveils, thermostats, commandes à distance, radios à usage peu fréquent, lampes de poche...).



Le meilleur emploi des piles rechargeables est obtenu quand l'appareil a été conçu pour cette alimentation, (GSM, outillage sans fil...) ou dans le cas d'une utilisation intensive (lecteurs mp3, consoles électriques, caméscopes, jouets téléguidés...).

La collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés

Le SPAP est fermement engagé dans la protection de l'environnement ; ses membres ont créé en 2003 la société Corepile qui gère la filière dédiée et mutualisée de collecte et de recyclage des piles (non rechargeables et rechargeables) en fin de vie. Les coûts générés par la collecte, le traitement et le recyclage sont financés par les producteurs et ne sont pas communiqués séparément aux utilisateurs finals lors de la vente de nouvelles piles et de nouveaux accumulateurs.

Corepile avec 21.000 points de collecte a collecté 6.200 tonnes de piles et d'accumulateurs en 2007, soit 20% de plus qu'en 2006.

1 milliard de piles et 81,2 millions d'accumulateurs portables (piles rechargeables) ont été vendus sur le marché français en 2006, soit 33.660 tonnes.

Le taux de collecte des piles en France en 2006, calculé par l'ADEME, est de 31,2%. Il dépend pour beaucoup du geste citoyen des consommateurs. Aussi, Corepile effectue-t-elle régulièrement des campagnes de communication pour inviter ceux-ci à rapporter leurs piles et accumulateurs usagés dans les lieux de collecte.

100% DES PILES COLLECTÉES SONT RECYCLÉES

SPAP

17 rue de l'Amiral Hamelin
75783 Paris Cedex 16
Tél. 01 45 05 70 95



SYNDICAT FRANÇAIS DES
FABRICANTS DE PILES ET
D'ACCUMULATEURS
PORTABLES

Les PILES et ACCUMULATEURS portables

ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Les producteurs de piles et accumulateurs portables ont pris l'initiative d'investir massivement depuis 1985 afin de réduire considérablement l'impact de leurs produits sur l'environnement.

Dès 1993 : élimination du mercure dans les piles d'usage courant

Depuis leur lancement, il y a plus de cent ans, les piles contenaient une petite quantité de mercure métallique utilisé comme additif pour stabiliser le zinc dans le milieu aqueux. Pour contribuer à la protection de l'environnement, l'industrie européenne des piles électriques, s'est engagée en 1985 à réduire le mercure contenu dans les piles. Les industriels ont cherché, mis au point et développé de nouvelles technologies. Grâce à ces efforts, le mercure a été complètement éliminé des piles d'usage courant dès 1993.



Toutes les piles d'usage courant (piles cylindriques et piles plates salines et alcalines), soit 98% des piles vendues en France (28.143 tonnes en 2006), sont sans mercure.

En 1999 : retrait du marché des piles bouton contenant plus de 1% de mercure

Les piles bouton à l'oxyde de mercure (30% de leur poids en mercure) ont été retirées du marché en 1999 et remplacées par des piles zinc air qui contiennent moins de 1% de mercure.

Aujourd'hui, seules certaines piles bouton (alcalines, à l'oxyde d'argent, zinc air) contiennent un peu de mercure (moins de 1% en poids), les piles bouton au lithium n'en contiennent pas.

L'emploi du mercure est maintenant limité à certaines piles bouton qui représentent 0,01% en poids des piles vendues.

En outre, un programme de recherche ambitieux est lancé pour éliminer totalement le mercure des piles bouton d'ici à 2011.

Que stipule la réglementation actuelle ?

La directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 interdit la mise sur le marché

A - de toutes les piles et de tous les accumulateurs intégrés ou non à des appareils qui contiennent plus de 0,0005% de mercure en poids, à l'exception des piles bouton à condition que leur teneur en mercure soit inférieure à 2% en poids,

B - des piles et des accumulateurs portables, y compris ceux qui sont intégrés dans des appareils, qui contiennent plus de 0,002% de cadmium en poids.

L'interdiction relative à la teneur en mercure est respectée depuis 1993, celle concernant la teneur en cadmium des piles et accumulateurs portables s'est traduite dès 2006 par un retrait progressif du marché de ces produits, qui sera complet avant septembre 2008, date de l'entrée en vigueur du décret qui transcrita en droit français la directive 2006/66/CE.

LA CONDAMNATION CONSCIENTE OU INCONSCIENTE DE CES PRODUITS UTILES ET OMNIPRÉSENTS DANS NOTRE UNIVERS QUOTIDIEN EST INFONDÉE

Innovation et responsabilité définissent aujourd'hui ce marché dynamique, en quête de produits performants et respectueux de l'environnement. Les fabricants de piles et d'accumulateurs portables s'inscrivent dans une démarche de Développement Durable.

Développement de nouveaux types d'accumulateurs

Au début des années 90, des efforts considérables ont été entrepris par les fabricants pour développer de nouveaux types d'accumulateurs portables (NiMH et Lithium) destinés à remplacer dans certaines applications, les accumulateurs contenant des métaux lourds. Depuis 2002, les ventes de ces produits ont enregistré une forte croissance. En 2006, le poids des accumulateurs portables NiMH et Lithium mis sur le marché en France a progressé respectivement de 41% et de 8,70% par rapport à 2005. (Source ADEME)

Le poids des piles diminue et la durée de vie de celles-ci augmente

Trois facteurs visibles aujourd'hui concourent à la diminution de la masse des piles mises sur le marché.

1 - Le nombre de piles salines mises sur le marché diminue fortement depuis plusieurs années au profit des piles alcalines qui durent plus longtemps.

2 - Les piles alcalines ont un meilleur rendement et durent 50% plus longtemps qu'il y a quinze ans.

3 - La tendance est à la miniaturisation des équipements et par conséquent à la diminution de la taille des piles. Les ventes des piles salines et alcalines de types AAA et AA se substituent à celles des piles R/LR 14 et R/LR20 plus pesantes.